

SYNTHESE

Depuis janvier 2021, les tensions inflationnistes, en particulier sur les produits alimentaires, ont atteint des niveaux sans précédent depuis 40 ans. S'élevant à 6,1 % en juillet 2022, l'inflation devrait d'après l'Insee se situer à 6,4 % en glissement annuel en fin d'année. Ces niveaux d'inflation n'ont pas été atteints depuis le pic d'avril 1980 qui se situait à 13,0 %. Pour leur part, les prix des produits alimentaires ont commencé à augmenter fortement à partir de mi-2021 et enregistrent aujourd'hui une hausse de 10 % (septembre 2022) avec 12 % prévue en décembre par l'Insee. Il est à noter que certains produits alimentaires¹ ont connu des hausses de prix particulièrement élevées avec par exemple +60 % pour les huiles, +22 % pour la farine, +20 % pour les pâtes et +16 % pour la volaille. L'augmentation des prix, y compris pour les produits alimentaires, reste en France inférieure à celle des autres principaux pays européens.

La hausse des prix des produits alimentaires s'explique par celle des prix des intrants utilisés tout au long de la chaîne de valeur (agriculture, industrie agroalimentaire, grande distribution). D'une part, les matières premières agricoles démarraient sur les marchés mondiaux, des augmentations de prix considérables² depuis janvier 2020 alors qu'elles constituaient les ingrédients de base des produits alimentaires et de l'alimentation animale. D'autre part, les produits énergétiques - utilisés pour faire fonctionner les machines agricoles, produire les engrangis, chauffer les serres, transformer les aliments et fabriquer les emballages - ont connu une hausse dès 2021 avec une forte accélération à partir de février 2022³. Au total, la hausse des prix des produits alimentaires résulte de la combinaison de plusieurs facteurs : guerre en Ukraine, reprise post-covid, réchauffement climatique⁴, crise sanitaire animale et divers facteurs de nature économique (compétitivité de l'économie, pénurie de main d'œuvre...).

Les négociations commerciales entre l'industrie agroalimentaire et la grande distribution ont conduit à couvrir la totalité des hausses des prix des matières premières agricoles et une partie des autres coûts de production dont l'énergie et les emballages. Conformément à la loi EGALIM II, le cadre des négociations a évolué afin de « sanctuariser » la part de la matière première agricole dans les contrats. D'après les données transmises par l'Association nationale des industries alimentaires, à l'issue du cycle annuel de négociations, l'industrie agroalimentaire a demandé une hausse moyenne de 7 %, débouchant après négociations avec la grande distribution sur un accord de hausse à 3,5 %. Face à l'augmentation de ses coûts, l'industrie agroalimentaire a renégocié ses tarifs à partir d'avril en demandant des hausses moyennes de 9,0 % conduisant à des accords de 6,2 %.

Rapport

Dans ce contexte inflationniste, la mission a analysé les dynamiques des situations financières des maillons - agriculture, industrie agroalimentaire, grande distribution - de la chaîne de valeur des produits alimentaires. La mission a tenu comme indicateur l'évolution de l'excédent brut d'exploitation entre 2019 et le premier semestre 2022¹.

Les résultats de l'analyse montrent que les maillons de la chaîne de valeur connaissent des évolutions très différentes entre 2019 et le premier semestre 2022.

D'abord, l'EBE de l'agriculture progresse de 12 % principalement sous l'effet d'une hausse des prix de vente de la production. Cette hausse des prix de vente (+20,8 %) est liée pour un peu plus de la moitié à la hausse des prix des intrants et pour le reste à la hausse des revenus² des agriculteurs. Cette dernière s'explique essentiellement par l'augmentation des prix mondiaux des céréales et des oléagineux et pourrait, également, procéder d'un effet indirect des dispositions d'EGALIM II.

Ensuite, l'EBE de l'industrie agroalimentaire baisse significativement de 16 % sous l'effet d'une baisse des prix des intrants qui n'est pas compensée par celle des prix de vente de la production à la grande distribution. D'après les estimations de la mission, la contraction de l'EBE de l'industrie agroalimentaire contribuerait, à elle seule, à réduire la hausse des prix finaux à la consommation des biens alimentaires de 1,3 %. Les difficultés de cette industrie s'inscrivent, par ailleurs, dans un contexte de dégradation régulière de son taux de marge, passé de 45 % au début des années 2000 à 35 % aujourd'hui.

Enfin, l'EBE du commerce se dégrade très légèrement de 1 % notamment sous l'effet des revérifications salariales³. Convergentes avec les entretiens menés avec la grande distribution et les données collectées⁴ par la mission, ces résultats suggèrent que l'EBE de la grande distribution connaît une légère baisse ou une stagnation.

*

La mission a cherché à évaluer l'évolution des marges brutes⁵ des maillons de la chaîne de valeur pour un échantillon de douze produits alimentaires du quotidien : le jambon cuit, le bœuf haché, l'escalope de poulet, le lait demi-écrémé, le veau, la viande ovine, le yaourt nature, le beurre, l'osmental, le camembert, la baguette et les pâtes alimentaires. Les principaux résultats des analyses menées sur cet échantillon sont les suivants.

D'une part, la hausse des prix de vente s'explique essentiellement par celle des prix des matières premières agricoles. Pour huit produits⁶, l'augmentation du prix des matières premières agricoles est très significativement supérieure à celle du prix de vente signifiant que, sur ces produits, l'industrie agroalimentaire et la grande distribution ont comprimé leurs marges brutes.

Rapport

D'autre part, pour la moitié des produits, la grande distribution diminue sa marge brute avec une baisse très significative de celle-ci pour les pâtes alimentaires (-15,6 %), le bœuf haché (-6 %) et l'escalope de poulet (-6,4 %). A contrario, une augmentation de la marge brute de la distribution est observée pour quatre produits, mais elle n'est significative que pour deux d'entre eux (le camembert (+6,1 %) et le yaourt (+4,2 %)).

Enfin, pour plus des deux tiers des produits, les analyses menées montrent que l'augmentation des coûts de production de l'industrie agroalimentaire est significativement supérieure à l'évolution de sa marge brute. Seuls trois produits (l'escalope de poulet, le beurre et le jambon) présentent, sans que cela puisse être interprété comme une évolution normale, l'évolution de la marge brute de deux à trois points plus élevée que l'évolution de l'estimation des coûts de production réalisée par la mission.

Ainsi, la combinaison des analyses menées au niveau sectoriel et sur l'échantillon de produits alimentaires suggère que dans le contexte inflationniste actuel :

- l'industrie agroalimentaire a comprimé ses marges ;
- la grande distribution n'a pas contribué à renchérir les prix à la consommation des produits alimentaires.

* *

Au total, plusieurs facteurs pourraient contribuer à maintenir les prix des produits alimentaires à des niveaux élevés en 2023. D'une part, les prévisions macroéconomiques et anticipations de marché convergent vers des niveaux d'inflation significativement supérieurs à 4 % et parfois proches de 5 %. D'autre part, le maintien des prix des matières premières agricoles à des niveaux élevés en 2023, la flambée des prix de l'énergie et les possibles difficultés à produire pour l'industrie agroalimentaire (en raison des contraintes sur l'approvisionnement, la main d'œuvre et le financement) risquent d'alimenter les tensions sur les prix des produits alimentaires.